

UNE NOUVELLE MÉTHODE DE CONTRÔLE DE L'HERBE À LA PUCE À L'ESSAI AU PARC NATIONAL D'OKA

Par Alain Meilleur, chercheur spécialisé en écologie végétale, consultant, Primula Environnement Inc.

L'herbe à la puce occasionne souvent bien des inconvénients aux individus qui s'y frottent. En effet, l'herbe à la puce (*Toxicodendron radicans*) produit une huile très irritante, l'urushiol, qui peut causer une douloureuse dermatite, selon le degré d'allergie des gens. Cette dermatite va apparaître dans les 24 heures à une semaine suivant le contact avec la plante. Par contre, pour provoquer une allergie, il faut absolument que les tissus de la plante, peu importe lequel, soient au moins légèrement brisés pour entrer réellement en contact avec la peau.

La plante pose un problème particulièrement épineux, car elle se reproduit végétativement près des perturbations induites par les activités humaines, spécialement en bordure des sentiers. Cette espèce se multiplie au moyen de rhizomes qui s'étalent dans toutes les directions. Pouvant croître d'un mètre par an, ces rhizomes ne sont bloqués que par des obstacles physiques ou, encore, par la présence d'un milieu trop humide et ombragé. Ce mode de développement, qui forme des clones, permet à la plante de couvrir de grandes surfaces et de diminuer la biodiversité locale.

Pour lutter contre les effets négatifs de l'herbe à la puce sur les visiteurs séjournant dans les parcs du Québec, le **parc national d'Oka** a entrepris de faire des essais afin de réduire la présence de l'espèce sur son territoire. Une des méthodes proposées en 2006 était de vaporiser un herbicide à base de sel nommé « *Adios Ambros* », développé afin de maîtriser l'herbe à la puce. Nous avons sélectionné 30 parcelles expérimentales comprenant 100 tiges numérotées qui ont été traitées par le produit lors de la pleine feuillaison des clones. Les sites expérimentaux ont été répartis un peu partout dans le parc afin de couvrir les différentes situations de croissance des clones d'herbe à la puce. La collecte de données, telles que le nombre de feuilles, la hauteur et le nombre d'embranchement des tiges ainsi que la présence de floraison, a été faite avant et après le traitement.

Les résultats démontrent que le traitement élimine environ 67 % des tiges, peu importe leur hauteur et la situation du site expérimental, tout en diminuant la hauteur des tiges restées vivantes après le traitement. Un second traitement, qu'on avait prévu vaporiser avant la fin de la saison de croissance de l'herbe à la puce, a été réalisé au début du mois de septembre 2006. Les concentrations de sel, retrouvées dans le sol lors des traitements, perturbent de manière éphémère l'environnement alors que, de leur côté, les herbicides plus nocifs ont tendance à s'accumuler dans les sols, surtout si on les utilise à répétition. Dans plusieurs cas, les tiges visées par le deuxième traitement semblaient mortes, mais il faudra attendre les résultats de l'été prochain pour confirmer cette observation. L'étude sera complétée au début de l'été 2007. Toutefois, si elle rencontre les exigences d'efficacité et de faible impact sur l'environnement, cette méthode de contrôle pourra être utilisée dès le mois de juin.

AUTRES RÉALISATIONS :

- Reboisement des zones fortement piétinées et restriction de l'accès à ces zones
- Élaboration d'une étude de faisabilité sur la stabilisation de 2 421 m de rives
- Suivi de la mortalité routière des amphibiens et des reptiles



Repousses d'herbe à la puce dans une parcelle traitée avec la solution saline, Alain Meilleur